

Du 1^{er} août au 15 septembre 2019, le Centre Hospitalier de Cambrai organise un concours photographique à l'occasion de la campagne de communication « Octobre Rose » (sensibilisation au dépistage du cancer du sein).

Le thème choisi est « La vie en rose ».

Règlement

ARTICLE 1 : Organisateur

- Il est organisé par le Centre Hospitalier de Cambrai un concours photographique gratuit et ouvert à tous (hors personnel du CHC).
- Le concours est ouvert du 1^{er} août au 15 septembre 2019.

ARTICLE 2 : modalités de participation

- Pour les participants Facebook, le concours consiste à faire parvenir une photo, de leur choix, via la messagerie privée de la page Facebook de l'établissement (Centre Hospitalier de Cambrai) ou par mail à la Chargée de Communication (a.desousa@ch-cambrai.fr), selon les caractéristiques suivantes :
 - Faire parvenir une photo de leur choix
 - En rapport avec le thème
 - Via la messagerie privée Facebook ou par mail
 - Et cumuler le plus grand nombre de « j'aime » lors de la période de vote (octobre 2019).
- Les photographies devront obligatoirement se rapporter au thème du concours.
- Chaque message privé devra être accompagné non seulement de la photo mais aussi du nom et prénom du participant, adresse (postale et mail) et numéro de téléphone, et de la mention « libre de droits ».
- Au cas où la Centre Hospitalier récompenserait l'œuvre d'un participant, dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre le Centre Hospitalier, organisateur du concours photos, le Centre Hospitalier se réserve le droit de se retourner à son tour contre le participant.
- Les membres du jury n'ont pas le droit de concourir.

ARTICLE 3 : prix

- 1 prix sera attribué : 1 massage du dos chez un commerçant de Cambrai.
- Le prix ne pourra être échangé ni contre des espèces, ni contre un autre prix.

ARTICLE 4 : Jury

- La récupération des photos sera faite par la Chargée de Communication du Centre Hospitalier de Cambrai. Tous les clichés seront publiés sur la Page Facebook de l'hôpital durant le mois d'octobre.
- La photo ayant le plus de « j'aime » remportera le concours.

ARTICLE 5 : Résultats

- Proclamation des résultats début novembre. Le gagnant sera avisé directement par le Service Communication, par téléphone.
- La photo primée et le nom du gagnant seront publiés sur la Page Facebook du Centre Hospitalier et tout autre support de communication jugé nécessaire (exemple : journal interne de l'établissement, presse, etc ...).

ARTICLE 6 : Litiges

- Réclamations. La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation de présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.
- Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord des personnes photographiées. En cas de litige le photographe est seul responsable du droit à l'image des personnes majeures ou mineures présentées.
- Le Centre Hospitalier de Cambrai ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou toute autre cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement annulé.
- Le règlement complet du présent concours peut être obtenu auprès du Service Communication du Centre Hospitalier de Cambrai (516 Avenue de Paris – 59400 Cambrai / 03.27.73.76.71 / a.desousa@ch-cambrai.fr), peut être consulté sur la page Facebook de l'établissement et il est disponible sur le site internet de l'établissement.